

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SOIGNOLLES

Numéro SIRET : 21140674900013

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MONDEVILLE

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET COMMUNAL 674 00

ANNEE 2019

Code INSEE 14674	COMMUNE DE SOIGNOLLES BUDGET COMMUNAL 674 00	CA 2019
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	125
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : CDC CINGAL SUISSE NORMANDE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	448,44	0,00
2	Produits des impositions directes / population	268,66	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	624,89	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	86,54	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	121,90	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	31,76%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	78,99	0,00
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	13,85%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE(1)

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	56 055,10	G	78 111,81
	Section d'investissement	B	40 459,58	H	204 814,90
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I	223 585,21 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	28 937,73 (si excédent)
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			96 514,68 = A+B+C+D		535 449,65 = G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	303 522,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020		303 522,00 = E+F		0,00 = K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		56 055,10 = A+C+E		301 697,02 = G+I+K
	Section d'investissement		343 981,58 = B+D+F		233 752,63 = H+J+L
	TOTAL CUMULE		400 036,68 = A+B+C+D+E+F		535 449,65 = G+H+I+J+K+L

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E 0,00	K 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 303 522,00	L 0,00
21	immobilisations corporelles	303 522,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	32 130,00	13 476,40	0,00	0,00	18 653,60
012	Charges de personnel	27 800,00	17 804,96	0,00	0,00	9 995,04
014	Atténuations de produits	1 761,00	1 761,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	21 168,00	20 594,69	0,00	0,00	573,31
Total des dépenses de gestion courante		82 859,00	53 637,05	0,00	0,00	29 221,95
66	Charges financières	2 419,00	2 418,05	0,00	0,00	0,95
67	Charges exceptionnelles	44 816,94	0,00	0,00	0,00	44 816,94
68	Dotations aux provisions (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		133 094,94	56 055,10	0,00	0,00	77 039,84
023	Virement à la sect* d'investis. (2)	160 977,27	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		160 977,27	0,00	0,00	0,00	160 977,27
TOTAL		294 072,21	56 055,10	0,00	0,00	238 017,11
Pour information D002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	4 000,00	1 863,50	0,00	0,00	2 136,50
70	Produits des services	200,00	209,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	48 498,00	54 254,24	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	17 789,00	21 745,89	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	39,18	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		70 487,00	78 111,81	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		70 487,00	78 111,81	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		70 487,00	78 111,81	0,00	0,00	0,00
Pour information R002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		(3) 223 585,21				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 384,60	3 907,20	0,00	4 477,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	381 825,40	6 910,03	303 522,00	71 393,37
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		390 210,00	10 817,23	303 522,00	75 870,77
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	5 815,00	5 642,35	0,00	172,65
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		29 815,00	29 642,35	0,00	172,65
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		420 025,00	40 459,58	303 522,00	76 043,42
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		420 025,00	40 459,58	303 522,00	76 043,42
Pour information		(3)			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		0,00			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	48 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	180 000,00	180 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		228 000,00	204 000,00	0,00	24 000,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	2 110,00	814,90	0,00	1 295,10
1068	Dotations Fonds divers Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 110,00	814,90	0,00	1 295,10
45..	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		230 110,00	204 814,90	0,00	25 295,10
021	Virement de la section de fonct. (1)	160 977,27	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		160 977,27	0,00	0,00	160 977,27
TOTAL		391 087,27	204 814,90	0,00	186 272,37
Pour information		(3)			
R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		28 937,73			

COMMUNE DE SOIGNOLLES - 14 - BUDGET COMMUNAL 674 00	CA	2019
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	13 476,40	0,00	13 476,40
012	Charges de personnel	17 804,96	0,00	17 804,96
014	Atténuations de produits	1 761,00	0,00	1 761,00
65	Autres charges gestion courante	20 594,69	0,00	20 594,69
66	Charges financières	2 418,05	0,00	2 418,05
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	56 055,10	0,00	56 055,10
	Pour information			0,00
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018			0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	24 000,00	0,00	24 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	5 642,35	0,00	5 642,35
18	Compte de liaison	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	3 907,20	0,00	3 907,20
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	6 910,03	0,00	6 910,03
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	40 459,58	0,00	40 459,58
	Pour information			0,00
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018			0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	1 863,50	0,00	1 863,50
70	Produits des services	209,00	0,00	209,00
73	Impôts et taxes	54 254,24	0,00	54 254,24
74	Dotations et participations	21 745,89	0,00	21 745,89
75	Autres produits gestion courante	39,18	0,00	39,18
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits Exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		78 111,81	0,00	78 111,81
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018				223 585,21

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	814,90	0,00	814,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	24 000,00	0,00	24 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	180 000,00	0,00	180 000,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3..	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		204 814,90	0,00	204 814,90
Pour information				
R 001 Solde d'exécution positif reporté de 2018				28 937,73

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	32 130,00	13 476,40	0,00	0,00	18 653,60
60611	Eau & assainissement	300,00	244,19	0,00	0,00	55,81
60612	Energie-électricité	2 500,00	1 399,70	0,00	0,00	1 100,30
60621	Combustibles	0,00	94,50	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	700,00	310,37	0,00	0,00	389,63
60623	Alimentation	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	65,46	0,00	0,00	0,00
60632	F. de petit équipement	300,00	963,77	0,00	0,00	0,00
60633	F. de voirie	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
60636	Vêtements de travail	200,00	22,20	0,00	0,00	177,80
6064	Fournitures administratives	300,00	236,44	0,00	0,00	63,56
611	Contrats prestatat° services	400,00	739,47	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6135	Locations mobilières	2 200,00	1 360,80	0,00	0,00	839,20
615221	Bâtiments publics	14 000,00	970,00	0,00	0,00	13 030,00
615228	Autres bâtiments	2 200,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
615231	Voirie	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	100,00	197,20	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	900,00	858,95	0,00	0,00	41,05
6161	Assurance multirisque	1 300,00	1 239,34	0,00	0,00	60,66
6182	Doc. générale et Technique	200,00	108,00	0,00	0,00	92,00
6184	Versements à des organ.form.	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	200,00	133,85	0,00	0,00	66,15
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	3 260,78	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	100,00	34,46	0,00	0,00	65,54
6257	Réceptions	0,00	2,48	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00	294,40	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunication	900,00	738,35	0,00	0,00	161,65
627	Services bancaires et assimil	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	130,00	128,69	0,00	0,00	1,31
63512	Taxes foncières	100,00	73,00	0,00	0,00	27,00
012	Charges de personnel	27 800,00	17 804,96	0,00	0,00	9 995,04
6218	Autre personnel extérieur	17 000,00	9 758,57	0,00	0,00	7 241,43
6332	Cotisations au FNAL	20,00	5,99	0,00	0,00	14,01
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	30,00	22,00	0,00	0,00	8,00
6338	Autres impôts & taxes	40,00	18,09	0,00	0,00	21,91
6411	Personnel titulaire	3 800,00	2 916,02	0,00	0,00	883,98
64162	Emplois d'avenir	4 000,00	3 245,42	0,00	0,00	754,58
6451	Cotisations à l'URSSAF	700,00	473,65	0,00	0,00	226,35
6453	Cotisations caisses retraite	1 500,00	1 007,09	0,00	0,00	492,91

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = R1 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6454	Cotisations ASSEDIC	500,00	131,44	0,00	0,00	368,56
6455	Cotisations Assurances Personnel	210,00	226,69	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 761,00	1 761,00	0,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	1 761,00	1 761,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges gestion courante	21 168,00	20 594,69	0,00	0,00	573,31
6531	Indemnités élus	11 000,00	11 013,83	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations retraite élus	500,00	467,33	0,00	0,00	32,67
6535	Formation élus	120,00	111,00	0,00	0,00	9,00
6553	Service d'incendie	1 548,00	1 548,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	7 000,00	6 689,53	0,00	0,00	310,47
6574	Subv. fonct. person. droit privé	1 000,00	765,00	0,00	0,00	235,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		82 859,00	53 637,05	0,00	0,00	29 221,95
66	Charges financières (b)	2 419,00	2 418,05	0,00	0,00	0,95
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 419,00	2 418,05	0,00	0,00	0,95
67	Charges exceptionnelles (c)	44 816,94	0,00	0,00	0,00	44 816,94
678	Autres charges exception.	44 816,94	0,00	0,00	0,00	44 816,94
68	Dotations aux provisions (d)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	3 000,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		133 094,94	56 055,10	0,00	0,00	77 039,84
023	Virement à la sect^e d'investis.	160 977,27	0,00	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre entre section (4)(5)(6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		160 977,27	0,00	0,00	0,00	160 977,27
043	Op. ordre intérieur de section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		160 977,27	0,00	0,00	0,00	160 977,27
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		294 072,21	56 055,10	0,00	0,00	238 017,11
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2018						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	4 000,00	1 863,50	0,00	0,00	2 136,50
6419	Remb. rémunérations de personnel	4 000,00	1 863,50	0,00	0,00	2 136,50
70	Produits des services	200,00	209,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev occup domaine public	200,00	209,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	48 498,00	54 254,24	0,00	0,00	0,00
73111	contributions directes	33 498,00	33 583,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	4 000,00	4 020,00	0,00	0,00	0,00
73223	FPIC Fonds national de péréquat°	1 000,00	1 128,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxe add. droits de mutation	10 000,00	15 523,24	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	17 789,00	21 745,89	0,00	0,00	0,00
7411	Dotation forfaitaire	6 000,00	6 277,00	0,00	0,00	0,00
74121	Dot Solidarité rurale	3 000,00	5 303,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dot nationale de péréquation	3 000,00	3 657,00	0,00	0,00	0,00
742	Dotations aux élus locaux	2 972,00	3 030,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	34,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	570,46	0,00	0,00	0,00
7473	Subv.département	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	2 392,00	2 396,00	0,00	0,00	0,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	425,00	425,00	0,00	0,00	0,00
7488	Autres attribut° et participat°	0,00	53,43	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	39,18	0,00	0,00	0,00
7588	Autres prod. div gest° courante	0,00	39,18	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		70 487,00	78 111,81	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		70 487,00	78 111,81	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre entre section (3)(4)(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		70 487,00	78 111,81	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2018		223 585,21				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2018	0,00
= Différence ICNE 2019 - ICNE 2018	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	8 384,60	3 907,20	0,00	4 477,40
2031	Frais d'études	8 174,60	3 907,20	0,00	4 267,40
2051	Concessions et droits similaires	210,00	0,00	0,00	210,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	381 825,40	6 910,03	303 522,00	71 393,37
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Agencements & aménagements	5 000,00	4 495,15	0,00	504,85
21318	Autres bâtiments publics	12 825,40	1 228,80	0,00	11 596,60
2138	Autres constructions	0,00	0,00	10 680,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	364 000,00	0,00	291 320,40	72 679,60
21571	Matériel roulant	0,00	487,08	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage	0,00	699,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.	0,00	0,00	1 521,60	0,00
22	Immos reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Immos en cours-inst.techn.	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		390 210,00	10 817,23	303 522,00	75 870,77
10	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00
1332	Amendes de police	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	5 815,00	5 642,35	0,00	172,65
1641	Emprunts en euros	5 815,00	5 642,35	0,00	172,65
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières		29 815,00	29 642,35	0,00	172,65
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		420 025,00	40 459,58	303 522,00	76 043,42
040	Opérations d'ordre entre section (4)		0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		420 025,00	40 459,58	303 522,00	76 043,42
Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2018		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2018)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	48 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00
1323	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
1332	Amendes de police	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00
1342	Amendes de police	24 000,00	24 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	180 000,00	180 000,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès d'éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	180 000,00	180 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		228 000,00	204 000,00	0,00	24 000,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 110,00	814,90	0,00	1 295,10
10222	FCTVA	0,00	165,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	TAXE AMENAGEMENT	2 110,00	649,90	0,00	1 460,10
1068	Excédents de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières		2 110,00	814,90	0,00	1 295,10
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		230 110,00	204 814,90	0,00	25 295,10
021	Virement de la section de fonct.	160 977,27	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre entre section (3)(4)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		160 977,27	0,00	0,00	160 977,27
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		160 977,27	0,00	0,00	160 977,27
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		391 087,27	204 814,90	0,00	186 272,37
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2018		28 937,73			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
	DEPENSES	0,00	0,00 ^A	0,00	0,00	0,00 ^B

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP +DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (2)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	0,00 ^C	0,00	0,00	0,00 ^D

Solde du financement (3)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes - Dépenses	C-A	D-B

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
CREDITS DE TRESORERIE (1)

	IV
	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV
A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
5359160 PRÊT 180 000 EUROS CE (total)					180 000,00									
5359160	CAISSE D'EPARGNE	16/10/2018		15/04/2019	180 000,00	F		1,81	0		T		O	A-1
Total général					180 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 31/12/2019											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulés de l'exercice		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		
5359160 PRÊT 180 000 EUROS CE (total)				174 357,65							2 418,05	
5359160				174 357,65							2 418,05	
Total général	N			174 357,65	19,00	F	0		5 642,35	5 642,35	2 418,05	
				174 357,65					5 642,35	5 642,35	2 418,05	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

IV

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2019 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/2019 (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Échange de taux; taux variable simple plafonné (cap), ou encadré (tunnel) A														
TOTAL A		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé														
D														
Multiplicateur jusqu'à 5														
E														
Autres types de structures F														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F) selon la classification de la charte de bonne conduite en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou, le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

IV

A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (funnel)	Nombre de produits	1					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	174 357,65					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/2019 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turrel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
 DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

IV

A2.6

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristique du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
Total des dépenses au c/166																	
Refinancement de dette (3)																	
Total des recettes au c/166																	
Refinancement de dette (4)																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2019 (1)

A2.7

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)				Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)		
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial		Contrat renégocié	Intérêts	Capital
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié		

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.
 (2) Taux à la date de renégociation.
 (3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).
 (5) Nominal à la date de renégociation.
 (6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.
 - Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.8

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.9

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		5 815,00	5 642,35
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		5 815,00	5 642,35
1641	Emprunts en euros	5 815,00	5 642,35
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12/2019	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (2018)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	5 642,35	303 522,00	0,00	309 164,35

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR 2018)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		163 087,27	III 814,90
Ressources propres externes de l'année (a)		2 110,00	814,90
10222	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	165,00
10223	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00
10226	Dotations Fonds divers Réserves	2 110,00	649,90
Ressources propres internes de l'année (b)(6)		160 977,27	0,00
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	160 977,27	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12/2019	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	814,90	0,00	28 937,73	0,00	29 752,63

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 309 164,35
Ressources propres disponibles	IV 29 752,63
Solde	V = IV - II (3) -279 411,72

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS (article L. 2313-1 du CGCT)	B1.7

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL		

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	IV
	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	0,14	0,14	0,14	0	0,14
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	0	0,14	0,14	0,14	0	0,14
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		0	0,14	0,14	0,14	0	0,14

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2019	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Euros	Indice (8)	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Références à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2018 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2018 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2018 (%)
Taxe d'habitation	67 300,00		9,750		6 562,00	
Taxe foncière sur les propriétés bâties	50 900,00		20,190		10 277,00	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40 200,00		41,440		16 659,00	
Cotisation foncière des entreprises	0,00		0,000		0,00	0,000
TOTAL	158 400,00				33 498,00	0,000

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	420 025,00	294 072,21	714 097,21
Titres de recettes émis (b)	204 814,90	78 111,81	282 926,71
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	204 814,90	78 111,81	282 926,71
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	420 025,00	294 072,21	714 097,21
Mandats émis (f)	40 459,58	56 055,10	96 514,68
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	40 459,58	56 055,10	96 514,68
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	164 355,32	22 056,71	186 412,03
(h - d) Déficit			

67400 - SOIGNOLLES

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	28 937,73		164 355,32		193 293,05
Fonctionnement	223 585,21		22 056,71		245 641,92
TOTAL I	252 522,94		186 412,03		438 934,97
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	252 522,94		186 412,03		438 934,97

ETAT DES RESTES A REALISER 2019

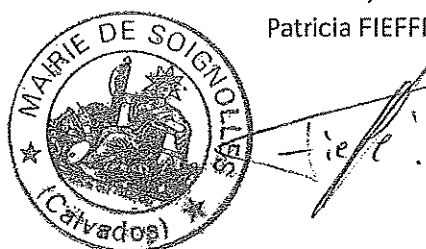
Investissement Dépenses

COMPTE	CHAPITRE	MONTANT TTC	TIERS	MOTIF
2138	CH. 21	10 680,00 €	PARE Jordan	Restauration du calvaire
2151	CH. 21	3 582,00 €	TOFFOLUTTI	Borduration rue des Pommiers
2151	CH. 21	287 738,40 €	JONES	Aménagement traversée du bourg
2183	CH. 21	1 521,60 €	BERGER LEVRAULT	Mise à jour matériel informatique Achat de matériel et installation
TOTAL CHAPITRE 21		303 522,00 €		

A Soignolles, le 31/12/2019

Le Maire,

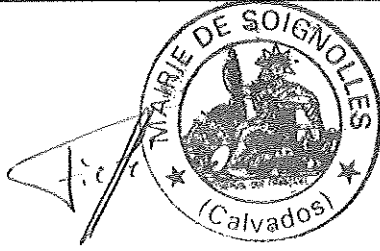
Patricia FIEFFÉ



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Maire,
A Soignolles, le 11/02/2020

Le Maire,
Patricia FIEFFÉ



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Soignolles, le 11/02/2020

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour : 5

Contre : 1

Abstention : 1

5/5/08

Date de convocation : 04/02/2020

Les membres du Conseil Municipal,

BESANÇON Geoffroy	<i>[Signature]</i>
BOUILLARD Fabrice	<i>[Signature]</i>
BUCAILLE Thomas	Absent
DELALANDE Soizic	<i>[Signature]</i>
FIEFFÉ Patricia	
GASTON Murielle	Absente
MOREL Sandrine	<i>[Signature]</i>
TIENNOT Gilles	<i>[Signature]</i>

PREFECTURE DU CALVADOS

19 FEV. 2020

- COURRIER -

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A, le